

# CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

## Compte-rendu sommaire

*Affiché en application de l'article L 2121-17  
Du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Séance du 10 juillet 2020

Date de Convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

**Présents** : M. MARQUIER Serge, Mme DEJEAN Jacqueline, M. HAMOUDI Alain, M. AUBEL Laurent, M. BELLARD Jean-François, Mme CAYUELAS Adeline, M. COQUARD Thierry, Mme HIGOUNET Delphine, M. LETULLE Frédéric, M. PRUD'HOMME David-Fitzgerald et M. SCAPIN Michel.

**Secrétaire** : Madame CAYUELAS Adeline

**2020- 3/1 : Désignation des délégués pour l'élection des sénateurs (1 délégué et 3 suppléants)**

M	MARQUIER	Serge	Délégué
M	HAMOUDI	Alain	Délégué suppléant 1
M	LETULLE	Frédéric	Délégué suppléant 2
M	COQUARD	Thierry	Délégué suppléant 3

**2020- 3/2 : ANNULE ET REMPLACE la délibération 2020- 2/4 concernant le versement des indemnités de fonction alloués au Maire et Adjoint**

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu la strate démographique dans laquelle se situe la commune : moins de 500 habitants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2123-23-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2123-23 et L 2123-24,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'octroyer au Maire, 25.5 % de l'indice 1027
- D'octroyer au 1<sup>er</sup> Adjoint : 9.9 % de l'indice 1027
- Le deuxième adjoint et troisième adjoint ne recevront pas d'indemnité.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune et aux budgets à venir.
- Que ces indemnités seront versées à compter du 25 mai 2020.